



10%
de chômage

8 millions
de pauvres

vers
une retraite
inéquitable ?



ENSEMBLE
TOUT
DEVIENT
POSSIBLE

BNP-PARIBAS
double son
bénéfice net
en 2009

dont 400
en douane

en 2011
34 000 suppressions
d'emplois dans
la fonction publique

Travaillez plus, y'en a bien un qui gagnera plus !

Sommaire:

- page 2 : Edito
- page 3 : Refonte de la grille indiciaire de la catégorie B
- page 4 : Comptes-rendus des CAPL
- page 6 : Menottes aux poings !
- page 7 : de la revendication des personnels,
à l'action syndicale
- page 8 : Tableau de bord





Deux mois après la plus importante déroute électorale de la Vème République pour la majorité en place,

quelles sont les priorités du gouvernement ?

Prendre des mesures efficaces pour lutter contre le chômage ?

Non, la France est en route vers les 10% de chômeurs.

La loi TEPA sur les heures supplémentaires ne fait qu'aggraver la situation car les grandes entreprises préfèrent licencier une partie du personnel pour faire travailler ceux qui restent en heures supplémentaires. Défisicalisées, elles rapportent de l'argent aux sociétés.

Le comble est même atteint par endroit : sur une semaine de travail, l'employeur organise quatre jours avec des heures sup et le cinquième jour en chômage technique. Sa boîte est indemnisée sur le chômage partiel et défiscalisée sur les heures supplémentaires. Pour un même volume d'heures travaillées, le coût du travail est moins cher, l'Etat perd de l'argent et l'employé n'a pas gagné plus à la fin du mois.

Réduire la pauvreté dans notre pays ?

Non, près de 8 millions de français (13% de la population) doivent vivre avec moins de 900 euros par mois.

Au nom de la "politique budgétaire sérieuse", les aides pour le pouvoir d'achat de 2009 disparaissent. Ben oui, la montée du chômage coûte cher aux caisses de l'Etat, le "grand emprunt" (vous l'aviez oublié celui-là), le renflouement des banques, etc.

Attention, pour les banques, c'était normal de les aider car en retour ce sont elles qui pourront aider l'Etat à emprunter, et ça marche ! Qui est-ce qui spéculer sur les difficultés de la zone euro et force les Etats à emprunter des milliards ? Les banques, celles-là même qu'il a fallu "sauver" en 2009.

Heureusement, dans tout ce brassage de millions, le gouvernement a pensé aux plus modestes. Le 07 mai dernier, il a légalisé *les jeux d'argent et de hasard en ligne*. Ainsi, les pauvres seront encore plus pauvres car plus faciles à plumer. Mais ils ont au moins gagné le droit de rêver, "ça n'a pas de prix !" (zut, encore une référence au monde bancaire)

Réduire les inégalités en France ?

Encore moins, la courbe de fréquentation des organisations caritatives augmente dans des proportions jamais vues.

Seule la générosité des donateurs et des bénévoles essaie de répondre à l'ampleur de ce naufrage sociétal. A l'opposé, les soirées arrosées sur des yachts de luxe sont à la mode depuis 2007 (la Paloma). L'an dernier, les ventes de ces bateaux ont augmenté de 140% sur le marché français ! Chacun sa crise...

LA CRISE A BON DOS...



Trouver un bouc émissaire au déficit de l'Etat ?

Mais oui, bien sûr.

C'est encore de notre faute, nous agents de la fonction publique (FP), c'est toujours notre faute. Alors on supprime. Pour 2011, ce sera encore 34000 suppressions d'emplois dans la FP (les 10% de chômage s'en porteront mieux...) et gel des dépenses de fonctionnement (on verra pour qui ?).

Et pour nos petits gabelous, chers à notre président et à toute sa clique, madame Lagarde en tête, ce sera 400 suppressions d'emplois en 2011.

Le gel des dépenses est déjà en place à Roissy avec une baisse des remboursements de frais de déplacement allant jusqu'à -50%.

Quasi aucune revalorisation de la grille indiciaire du A n'est prévue dans sa réforme en cours. Nos dirigeants lui préfèrent les primes aux étoiles, bien plus opaques et bien moins coûteuses qu'une augmentation pour tous.

Autant de raisons qui confirment la nécessité de se mobiliser massivement dès le 27 mai et dans les actions à venir, pour exiger des mesures de justice sociale. La CFDT se battra pour "*l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites*".

Refonte de la Grille Indiciaire de la catégorie B

Dans la continuité de sa politique de grands travaux, la Fonction Publique a entrepris une refonte de la grille indiciaire des agents de catégorie B, qui concerne SU, OP/CO et AG, soit plus de 7 000 contrôleurs en douane.



Pour la CFDT, qui n'a pas voté cette réforme, la revalorisation indiciaire est insuffisante, surtout en comparaison avec l'allongement excessif de la carrière du B (+ 5 ans).

Nous dénonçons également l'entrave supplémentaire que constitue le passage de C2 à C1 par examen.

La CFDT a toujours réclamé que le déroulement de carrière soit linéaire et donc sans obstacle. Ainsi, un agent recruté au grade de C2; 1er échelon doit avoir la garantie d'atteindre, au minimum, le grade de CP.

Initialement prévue pour fin 2011, la CFDT a réclamé et obtenu son entrée en vigueur au 1er septembre 2010, à l'instar de nos collègues de la DGFiP, eux aussi concernés par cette mesure. Ceci, afin de ne pas restituer à l'Etat les budgets prévus pour cette réforme.

Réforme, certes, mais trop peu d'avancées.

Tout d'abord, les carrières seront plus longues. Le délai entre chaque échelon sera plus long (24 mois pour la majorité d'entre eux) et leur nombre va augmenter. De fait, atteindre le dernier échelon de façon linéaire prendra 33 années au lieu de 28 années actuellement.

Le gain indiciaire est faible. Si lors du passage à la nouvelle grille, tout le monde gagnera des points d'indice (puisque à échelon égal, la base indiciaire sera supérieure), le rallongement des carrières rend ce gain immédiat bien ternes en comparaison du manque à gagner à l'échelle d'une carrière (6 points/an d'augmentation contre 8/an actuellement).

En outre, le déroulement de la carrière du B se voit entravé par un obstacle supplémentaire. En effet, un examen professionnel sera instauré pour passer de C2 à C1. Ainsi, aux yeux de l'Administration, les plus motivés se verront promus à vitesse grand V.

Dans les faits, il en va autrement. A partir du 4ème échelon de C2, les agents pourront passer le concours de C1. Les termes choisis sont importants ; l'administration parle d'examen professionnel, mais tous les agents ne seront pas promus, leur nombre sera contingenté. Le taux de promotion sera de 25% par ce biais. La nature des épreuves n'a pas encore été arrêtée, mais l'administration a laissé entendre qu'il s'agirait d'un QCM. Le reste des promotions internes continuera de se faire par le tableau d'avancement.

Pour le passage de C1 à CP, le taux de passage n'a pas encore été défini, mais sera compris entre 66% et 75% pour les TA, et de 25% à 33% pour l'examen professionnel.

La CFDT préconise une répartition de type 75/25, afin de coller à notre revendication de linéarité dans la carrière (voir ci-après). Les modalités des épreuves n'ont pas non plus été définies mais gagneraient à être simplifiées par rapport à la formule actuelle. En effet, les différences de fonction entre C2, C1 et CP ont disparu en OP/CO et seront amenées à évoluer en SU très prochainement avec la mise en place de cadres A à la tête des brigades. A noter que le concours de CP « classique » est maintenu pour 2011.

Enfin, aucun recrutement externe par concours de niveau bac +2 ne sera mis en place en douanes. Cette hypothèse était envisagée un temps pour entrer directement au grade de C1.

Pour en savoir plus sur la nouvelle grille du B, consulter sur notre site national le syndicalisme douane N° 383 : <http://www.cfdt-finances.fr/Syndicalisme-Douane-No383-special.html>

Nous tenons à votre disposition des plaquettes sur la nouvelle grille du B et les modalités de reclassement. N'hésitez pas à nous contacter pour la recevoir.

Comptes-rendus des CAPL à Roissy

Les élus locaux de la CFDT ont participé aux CAPL N° 2 et 3 du mois de mars à Roissy. Elles avaient pour objet les recours en notation des catégories C et B.

CAPL n°3 du 26 mars 2010 : recours en notation 2009

Le directeur interrégional, qui présidait cette CAP, ne nous a pas communiqué le nombre de mois restant à distribuer, malgré la demande de la CFDT. Cette CAPL s'est donc déroulée dans un flou total. Nous aspirons à l'avenir pouvoir bénéficier de toute la clarté nécessaire au bon déroulement d'une commission portant sur les recours.

Les données statistiques de la campagne de notation 2009 à Roissy en catégorie C :

- 492 agents ont été notés ;
- 13 agents se trouvaient en dernier échelon soit 479 agents notables et pouvant bénéficier de réduction d'échelon ;
- 431 mois ont été distribués pendant la phase initiale.

Durant la CAP, **la CFDT est intervenue à plusieurs reprises sur des problèmes de phraséologie**. Certains notateurs ont visiblement découvert cet exercice récemment, à moins qu'ils n'excellent dans l'art de "tuer" les agents.

Afin de préserver les carrières des agents, mais aussi celles des néo-notateurs, **la CFDT a proposé que des formations soient organisées sur ce difficile exercice qu'est l'entretien/évaluation**.

Le directeur a répondu qu'il avait déjà donné des consignes pour la campagne de notation actuelle; Cependant, il est en accord avec notre proposition de dispenser des formations si le besoin s'en fait sentir. Nous attendons le prochain CTPS sur la FP pour en connaître les modalités.

Bilan de cette CAPL :

- ACP1 : 6 recours ; 5 rejetés et 1 réduction d'échelon accordée ;
- ACP2 : 3 recours ; 3 rejetés ;
- AC : 20 recours ; 11 rejetés, 7 réductions d'échelon accordées et 2 modifications phraséologiques acceptées.

CAPL n°2 du 30 mars 2010 : recours en notation 2009

La CAPL a débuté avec une déclaration préalable de la CFDT :

Monsieur le Président,

*Comme vous le savez, nous écrivons régulièrement que **la CFDT est opposée au système de notation**. Notre organisation prône le passage d'échelon dans le délai le plus réduit pour tous les agents.*

Chaque année, nos représentants dénoncent avec force et conviction les effets pervers de ce système qui sont connus de tous, y compris de l'Administration. Permettez-nous d'en rappeler ici les plus évidents :

- *iniquité de traitement selon le poste occupé, la direction d'affectation, la personnalité de l'évaluateur et du notateur*
- *rigidité dans l'application des « consignes » de notation liée au carcan budgétaire*
- *perversité des règles du système qui sont incomprises par les agents*
- *connotation scolaire et infantilisante du procédé lui-même*

De plus, ce système comporte un danger supplémentaire qui s'exprime par le biais des appréciations phraséologiques : la notation devient alors un outil de sélection lors de l'examen des candidatures aux tableaux d'avancement et listes d'aptitudes, ce que nous avons pu constater lors des dernières CAPL et que nous avons fortement combattu.

Comment pouvez-vous laisser continuer à porter des jugements de valeur et classer des agents qui ont un avenir incertain et vivent dans la crainte de perdre leur emploi ? (cf art 7 de la loi sur la mobilité dans la Fonction Publique)

Comment pouvez-vous laisser évaluer la valeur professionnelle d'agents qui ont changé de métier et/ou de fonction en cours d'année par la force des choses et d'en extraire les 20 % exceptionnels ?

Plus globalement à l'ère du « tout résultat et critères de performance », comment jugez-vous ces agents ? Ne tenez vous compte que des contentieux et de la réalisation des objectifs fixés par l'Administration ? Mais, Monsieur le Président, si les résultats ne sont pas satisfaisants à vos yeux, rappelez-vous que les personnels ne sont pas maîtres du ciblage ou des orientations pour effectuer les contrôles ! Ces problématiques s'appliquent à tous tous les personnels qu'ils fassent partie des services de Surveillance, des AG ou des Opérations Commerciales.

Pour ces raisons, et encore bien d'autres, nous, représentants CFDT des personnels élus par ces derniers sur la base de nos revendications, restons convaincus de la justesse de cette opposition à la notation.

Avant d'ouvrir les débats, nous voudrions avoir quelques précisions sur les points suivants :

- Toutes les notes permettant une réduction d'avancement (+0,02 et +0,06) ont-elles été distribuées ?
- Dans la négative, combien de réductions vous reste-t-il de disponible pour la catégorie B ?

A la suite de cette déclaration, le directeur interrégional est revenu sur sa position et nous a informé que le nombre de mois restant à distribuer en catégorie C étaient de 9 mois avant la CAPL du 26 mars. Il reste donc un mois de réduction d'échelon à distribuer.

Concernant la CAPL N°2, trente deux dossiers de recours ont été présentés aux représentants du personnel répartis comme tel :

- 4 dossiers CP ; 5 dossiers C1 ; 23 dossiers C2 ;
- 28 dossiers en notation, 3 dossiers en appréciation, 1 dossier en notation et appréciation.

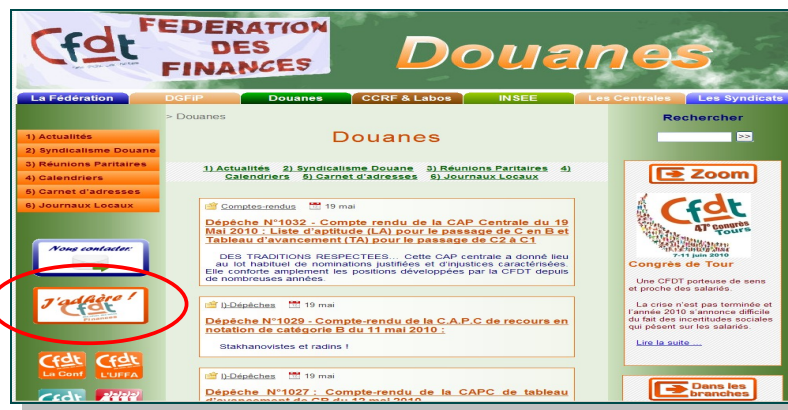
Dix mois restaient à attribuer, sept ont été accordés durant cette CAP :

- CP : un mois de réduction d'échelon a été attribué ;
- C1 : aucun mois n'a été attribué ;
- C2 : six mois de réduction d'échelon ont été attribués ;

Enfin les quatre recours sur les appréciations phraséologiques ont été acceptés.

Pour adhérer à la CFDT,
sur le site de la CFDT :
www.douanes.cfdt-finances.fr

Je clique sur "J'adhère !"



Menottes aux poings !



La dotation en paires de menottes est un sujet récurrent dans notre direction roisséenne. Depuis deux ans, nous l'avons abordé à plusieurs reprises dans les pages de la Penthière. Notre travail a permis quelques évolutions mais les besoins demeurent importants pour permettre aux agents, des BSE notamment, de mener à bien leur mission au quotidien.

Taper du poing sur la table !

Nous avons été alertés par les agents de la BSE T2BD des risques qu'ils pouvaient encourir lors de leurs vacations. En effet, le déficit en menottes était tel qu'ils n'avaient qu'une paire de menottes pour deux agents. S'en suivait un casse-tête à chaque service pour s'assurer que la répartition des effectifs ne laissait pas une équipe sans menottes.

Cette situation perdurant depuis août 2009, il devenait urgent d'apporter des réponses à leur besoin en matériel de sécurité. Les agents nous ont alors contacté afin de les aider dans leur requête. Celle-ci n'est d'ailleurs pas isolée car d'autres brigades rencontrent des difficultés semblables.

Marquer des « Poings »

La CFDT est intervenue auprès du directeur interrégional afin d'apporter une solution d'urgence pour le T2BD mais également pour solliciter une politique sur le plus long terme en matière de dotation de menottes dans les brigades.

Nous avons obtenu :

- six paires de menottes remises trois jours après notre intervention à la brigade du T2BD ;
- que le sujet soit abordé lors des observatoires de la sécurité à Roissy, de façon à ce qu'un état des lieux soit réalisé dans chaque brigade. Par la suite, une dotation complémentaire leur sera faite pour que chaque agent soit porteur d'une paire de menottes pendant sa vacation. Cette dotation permettra de couvrir, a minima, les besoins de la vacation la plus importante possible dans les brigades. Ainsi, si la vacation la plus importante de l'année dans une brigade se monte à 16 agents, la dotation globale de cette unité devra être au minimum de 16 paires de menottes (en état de fonctionner).

Pieds et poings liés ?

Cette prise de position du directeur interrégional est un bon début. On entrevoit enfin une solution au problème des menottes à Roissy.

Cependant, pour la CFDT, nos dirigeants devraient mener une politique ambitieuse en terme de moyens en rapport avec les réalités du terrain, plutôt que de nous promettre une baisse de 10% des moyens de fonctionnement. Encore une fois, la base va devoir subir des restrictions sans pour autant voir ses objectifs corrigés à la baisse, bien au contraire !

A Roissy, la CFDT demande que le souhait des agents soit pris en compte et que le nombre de paires de menottes corresponde au nombre d'armes. Ainsi, à chaque prise de service, les agents recevraient leur arme et leur paire de menottes. Cela, afin de les placer dans les meilleures conditions possibles dans l'exercice de leur mission.

De la revendication des personnels, à l'action syndicale



Différentes interventions écrites ou orales sont apparues ces dernières semaines à Roissy, concernant le changement des tenues pour les brigades de la surveillance en aérogares.

Aussi, il nous paraît nécessaire de décrypter la longue évolution de cette revendication.

Chronologie

Cela faisait plusieurs années que nous étions sollicités par des agents de la SU afin de connaître les raisons qui conduisaient l'administration à maintenir la « bande rouge » en aérogares. Certains souhaitaient voir évoluer cette tenue, mais aucune majorité franche ne se dégageait sur ce point.

Début 2009, les demandes augmentent lors de nos tournées dans les services pour réclamer le « treillis » en aérogare. Notre section décide alors de consulter ses adhérents pour déterminer les bases d'une revendication pour le changement de tenue dans les brigades SU des terminaux.



L'action syndicale

Après avoir monté un argumentaire solide, la CFDT est intervenue une première fois en juin puis a formalisé cette demande par un écrit adressé au directeur interrégional de Roissy en date du 24 juillet 2009. La réponse du DI fut négative en arguant que l'évolution de la tenue n'était pas souhaitée par une majorité d'agents. A l'époque, il fallait lire entre les lignes : « question de principe pour l'image de la douane ». Déterminés à prouver le contraire, nous avons proposé une pétition aux agents de la SU à Roissy en octobre 2009.

Entre temps, changement de directeur. Lors de notre première entrevue avec M. Labiche, nous lui faisons part de cette revendication et de la

pétition qui circule en aérogares. Le 02 février 2010, lors du premier CTPS de l'année, la CFDT interpelle le directeur interrégional sur ce sujet et lui remet la pétition (250 signatures au final). C'est lors de ce CTPS que le directeur annonce le changement de tenue des brigades de surveillance.

Cette action forte menée auprès du directeur a également eu pour effet de voir l'administration agir rapidement pour tenir cet engagement. Une commande anticipée de 200 polos a été réalisée pour en doter les agents dès que possible. Le reste (80 polos des tailles S ou XXL, plus rares en stock) doit être livré en septembre.

Un parcours semé d'embusqués

C'est donc l'aboutissement d'une revendication des personnels par le biais de notre action syndicale. Action qui a parfois été malmenée par d'autres organisations. Certes, nous avons pu lire en décembre dernier que cette démarche avait été défendue par un autre syndicat, ce qui représentait un argument de plus pour les agents. Mais le chemin fut tortueux pour en arriver là.

En effet, nous n'avons pas oublié les critiques acerbes que d'autres organisations nous ont lancées au moment de la pétition. **L'action de la CFDT n'a reçu aucun soutien à cette période**, nous étions alors bien loin des annonces faites deux mois plus tard...



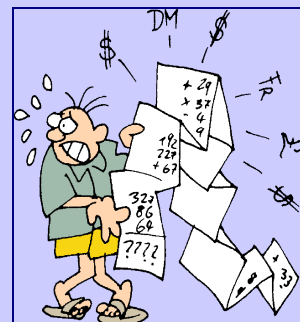
Assumer ses choix

A l'heure du bilan, nous ne sommes pas là pour contraindre les agents, discuter de la forme des chaussures ou organiser un défilé de mode, mais bien pour **obtenir les conditions de travail nécessaires, et réclamées, par les agents pour l'accomplissement de leur tâches au quotidien.**

Tel est, et restera, un des engagements de la CFDT Douane pour les personnels douaniers !

TABLEAU DE BORD

- Valeur du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} octobre 2009 : **4,6072 €**
- SMIC mensuel brut : **1.343,77 €**
soit environ **1.061 €** net au 1^{er} janvier 2010
- Salaire horaire de base ouvrier sur 1 an : **+ 2,0%**
- Chômage au 4^{ème} trimestre 2009 : **9,6%** (**+ 12,3%** sur 1 an)
- Inflation en mars 2010 : **+ 0,5%**, soit sur 1 an: **+ 1,6%**
- Indice de référence des loyers au 1^{er} trimestre 2010: **- 0,09%**
- Pass Navigo (Carte orange RATP) – zone 1 à 5 : **109,90€** /mois
- Taux journalier de l'ISA : **2,67€**
- Valeur unitaire d'un ticket resto : **5€**



A lire sur le site CFDT !

T'espérais plus T'auras 120 balles !



L'administration vient de faire paraître les résultats du grand concours de la « performance 2009 ».

La Douane est une nouvelle fois reçue 10 sur 12.

Ainsi, au lieu de percevoir 150 €, chacun d'entre vous percevra 120€ sur la paye de juin 2010.

Rappelons que ce système d'intéressement collectif n'a rien à voir avec le système « Honni » et modulable de la PFR.

Pour lire la décision administrative, [cliquer ici !](#)

**Retrouvez toutes nos infos sur notre site :
www.douanes.cfdt-finances.fr**

Section Locale CFDT- DOUANE de ROISSY – LE BOURGET

téléphone local CFDT: 01.48.62.54.19 - portable CFDT: 06.07.55.37.89

intranet : cfdt.roissy@douane.finances.gouv.fr

« La Penthière » est le bulletin d'information de la section locale des douanes de Roissy-Le Bourget.
Responsable d'édition : Sébastien RUCART – imprimé au local CFDT à Roissy-CDG.